



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois le sept du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, GIRAUD Jean, NAVEZ Marie-Louise, BARDY Benoît, BLANC Emilie, DUPINAY Pierre, CANET Véronique, DEGAND Nathalie, Yves GRANGE
Excusés : CLUZEL Anthony, LIMONE Julien, Muriel ROUCHOUSE

Secrétaire de séance : Emilie BLANC

**N° 28 070723 OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SOU DES ECOLES
DU RPI VERANNE/SAINT APPOLINARD - SEANCES
PISCINE**

Mme le Maire informe le conseil municipal que durant l'année scolaire 2022/2023, des élèves du RPI se sont rendus à la piscine d'Annonay dans le cadre de leur programme scolaire.

Les frais, pour les élèves de St Appolinard, s'élèvent à 840.00 € et ont été avancés par le Sou des Ecoles (15 élèves x 56 €).

Mme Le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 840.00 € au Sou des Ecoles du RPI.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 840.00 € au Sou des Ecoles du RPI Véranne/St Appolinard
- **DIT** que cette somme sera réglée sur le budget 2023 compte 65748

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus
Le Maire
A. FLACHER

